



DEMANDE AIDE AUX VACANCES EN FAMILLE

CHEQUES VACANCES

- Être allocataire à la MSA
- Avoir au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales (âgé de 0 à 19 ans révolu)
- Avoir un QF mensuel inférieur ou égal à 1 000 € au mois de février de l'année en cours
- Effectuer un séjour de 5 jours consécutifs minimum durant les vacances scolaires avec vos enfants

Montant de la participation selon votre quotient familial (dans la limite d'un séjour par an) :

Participation MSA valable pour l'année en cours				
QF Février (année en cours)	jusqu'à 400€	de 401 à 560€	de 561 à 720€	de 721 à 1000€
Par enfant à charge	300 €	250 €	200 €	150 €
Bénéficiaire de l'AEEH	100 € par bénéficiaire			
Réservation centre AVMA	50 € par enfant			

Le document doit être retourné, accompagné des justificatifs:

MSA Sud Champagne - Service ASS Par courrier :

1 Avenue Maréchal Joffre

Depuis votre Espace privé sur le site internet MSA :

Rubriques: Contacts & échanges / Envoyer un document

1000	000 TROYES Indiquez dans votre message : « D	emande d'aide ASS »
PARENT ALLOCATAIRE	Numéro de sécurité sociale : ı_ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı	_l
	Nom / Prénom :	
	Adresse :	
	Code Postal : _ _ _ Ville :	
	Mail:	
	Téléphone :	
Sejour	> Je demande à bénéficier des chèques vacances pour mon séj	our
	du au	
	≻ J'ai réservé dans un centre AVMA : oui ☐ non ☐	
	> Enfant(s) concerné(s) :	
	Nom et Prénom :	
	Nom et Prénom :	
	Nom et Prénom :	
	Nom et Prénom :	
end coupable de fraude, de fausse	sclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l' se déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des infor cle L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).	
our l'étude et la gestion de vos dro n Délégué à la Protection des Dor	droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de lonnées. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informa suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre	atique et Libertés (LIL) modifiée, vous

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre ler du titre ler du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Fait à :	Le:/	Signature du demandeur

PIECES A FOURNIR	Imprimé de demande complété et signé
OBLIGATOIREMENT	Justificatif de réservation de séjour (hébergement et /ou transport)